

COMMUNE DE PLOEMEUR

DOSSIER DE DECLARATION DE PROJET POUR MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

- 1 – dossier de mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme
 - 1.1 Notice d'intérêt général et mise en compatibilité
 - 1.2 Règlement graphique actuel
 - 1.3 Règlement graphique projet
 - 1.4 Plan paysage et petit patrimoine actuel
 - 1.5 Plan paysage et petit patrimoine projet

- 2 – Evaluation environnementale
 - 2.1 Evaluation environnementale
 - 2.2 Résumé non technique

- 3 - avis
 - 3.1 Avis de la Mission régionale de l'autorité environnementale et les réponses apportées
 - 3.2 Avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites
 - 3.3 Le procès-verbal de la séance d'examen conjoint par les personnes publiques associées

- 4 - actes administratifs
 - 4.1 Délibération du conseil municipal du 21 avril 2021 engageant une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme
 - 4.2 Délibération du conseil municipal du 29 juin 2022 portant bilan de la concertation